

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE



PV n°1 CSR

Réunion 17 septembre 2019 à Pontivy

Présents : A. CONAN, L. GORTAIS, A. MACRAIGNE, M. DE THY, F. RAMARD, P. HAMON, A. LETO,

Excusés : D. QUINTIN, R. FAUVEL, C. FRANCILLETTE, J. MERCIER,

Assiste : S. PERSAN

I- CHAMPIONNATS SENIORS

Forfait général du club du REC en PNF annoncé par mail le 20 septembre 2019.
L'équipe sera classée dernière de sa poule à l'issue de la saison comme le prévoit l'article X.2.1.5 du RGER et sera pénalisée d'une amende de 75€ prévu dans l'article X.2.2.4 du RGER.

Forfait général du club du Goelo CAVB en PNF annoncé par mail le 20 septembre 2019.
L'équipe sera classée dernière de sa poule à l'issue de la saison comme le prévoit l'article X.2.1.5 du RGER et sera pénalisée d'une amende de 75€ prévu dans l'article X.2.2.4 du RGER.

Forfait général du club de Santec Heol en RFA annoncé par mail le 20 septembre 2019.
L'équipe sera classée dernière de sa poule à l'issue de la saison comme le prévoit l'article X.2.1.5 du RGER et sera pénalisée d'une amende de 75€ prévu dans l'article X.2.2.4 du RGER.

Forfait général du club de Lannion ASPTT en RMA annoncé par mail le 20 septembre 2019.
L'équipe sera classée dernière de sa poule à l'issue de la saison comme le prévoit l'article X.2.1.5 du RGER et sera pénalisée d'une amende de 75€ prévu dans l'article X.2.2.4 du RGER.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

II- CHAMPIONNATS JEUNES

1. Demande de sous classement et mixité

Rappel de l'article VIII.1.7. du RGER

VIII.1.7 **Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)**

Dans les équipes des catégories M11 à M17, UN(e) joueur (joueuse) peut être sous-classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

-sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

- Le Club de BREST ESL souhaite le sous-classement de Turpin Jordan et Buglet Mael (M20M) pour jouer en M17M, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M17. *Les 2 joueurs M20 pourront être sur la feuille de match mais un seul sur le terrain*
- Le Club de Marpiré souhaite le sous-classement de Sylvince Maëva, Fontaine Elisa et Nicolas-Charles Maë (M20F) pour jouer en M17F, la demande est acceptée. *L'équipe est maintenue en M17. Les 3 joueuses M20 pourront être sur la feuille de match mais une seule sur le terrain*
- Le Club de St Gregoire souhaite que Laverret Tidiane (M17M) puisse jouer en M15M, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15M.
- Le Club de La Cane souhaite que Chauvin Célia (M20F) puisse jouer en M17F, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M17F.
- Le Club de Corlay souhaite le sous-classement de Le Cam Angèle, Océane Cadoret et Jouannic Agathe (M20F) pour jouer en M17F, la demande est acceptée. *L'équipe est maintenue en M17. Les 3 joueuses M20 pourront être sur la feuille de match mais une seule sur le terrain*
- Le club d'Acigné souhaite faire jouer ses 4 M20F et ses 3 M17M en championnat M17M honneur. La demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M17M avec les mêmes contraintes que le sous-classement l'équipe étant maintenue en M17F.

Ces équipes ne pourront pas participer aux Finales Régionales.

Elles pourront participer à la Coupe de Bretagne mais sans les joueurs sous-classés.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

2. Regroupement de licenciés

a. Demande de regroupement

Guideloise - Ploemeur Volley – Lorient PL demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M17F, Lorient PL en sera le club support et en obtiendra les Unités de formation ;

St Gregoire - Betton demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M15M, St Gregoire en sera le club support et en obtiendra les Unités de formation ;

Guipel - Combourg demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M17F, Guipel en sera le club support et en obtiendra les Unités de formation ;

Les 3 regroupements sont validés par leur CDVB et CSR et pourront participer à la Coupe de Bretagne Jeunes

3. Création des poules

a. Excellence/Honneur

Maintien des Hauteur des filets M15F Excellence 2m15 et M15F Honneur 2m10

b. Poules et gestionnaires

Cf Annexe

III. Coupe de Bretagne Jeune

Le règlement va être envoyé à tous les clubs pour informer que les inscriptions sont à faire avant le 10 novembre.

Possibilité d'inscrire 2 équipes dans la même catégorie mais les effectifs inscrits sur la première feuille de match seront « grillés »

IV. Finale Régionale

Les Finales Régionales M11/M15 sont dans le CD35 du 16 mai 2020.

Pour les Finales M13/M17, le cahier des charges sera transmis au CDVB29. 24mai

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Petit rappel de la formule

M11/M13 : changement de formule sportive

La formule retenue pour la prochaine saison sera : Poules en 2 sets de 21pts et tie break 15pts puis 1/2 finales et Finales en 21pts

Il est donc aussi demandé que la répartition des poules ne soit plus figée et donc un tirage au sort sera fait dans les locaux de la Ligue en amont. Il est demandé que les clubs ne soient pas au courant de l'ordre des matchs dans ces catégories afin que l'ensemble des équipes soient présentes en début de rassemblement.

Les poules seront constituées avec deux 1^{er} et deux 2^{ème} ; deux clubs du même département ne pourront pas être dans la même poule. Le tirage au sort se fera lors de la CSR de décembre

La CSR

Approuvé au CD du 30/11/2019